



Suisse romande

Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane der Schweiz  
**Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons**  
Associazione svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi

[www.vapko.ch](http://www.vapko.ch)

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX COURS VAPKO

## PLAN DE PROTECTION LIÉ AU COVID-19

Si la pandémie de Covid-19 devait perdurer, un plan de protection sanitaire sera établi en fonction des prescriptions fédérales et cantonales. Dans ce cas, les participants seront personnellement avisés.

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Le cours de formation VAPKO est principalement destiné aux personnes désirant obtenir le diplôme d'expert en champignons en vue d'effectuer des contrôles, mais il est ouvert à toute personne s'intéressant aux champignons et désirant parfaire ses connaissances dans ce domaine.
- 1.2 **Le cours de formation VAPKO est une semaine d'étude et ne permet pas l'approvisionnement en champignons pour sa consommation personnelle ou la vente.** Les participants s'engagent à respecter la nature dans laquelle ils sont appelés à évoluer et à suivre les instructions des organisateurs.
- 1.3 Chaque personne se munit de son équipement personnel (panier pour les récoltes, couteau, vêtements et bonnes chaussures adaptés à la météo et à la marche en forêt et en montagne, livres de détermination, bloc-notes, stylo, etc.).
- 1.4 Des supports de cours sont mis en vente sur notre site Internet ou peuvent être obtenus sur place. Ces documents papiers ou informatiques sont pourvus d'un copyright (©). Les acquéreurs s'engagent à le respecter ou à demander l'autorisation à leurs auteurs pour toute reproduction.

### 2. INSCRIPTIONS

- 2.1 **Un bulletin d'inscription est valable pour une seule et unique personne.** Il doit être entièrement complété.
- 2.2 Seuls peuvent bénéficier du tarif cat. A :
  - a) le personnel des administrations – membre actif (offices de contrôle, laboratoires cantonaux),
  - b) les membres des sociétés de mycologie affiliées à la VAPKO – membre en nom collectif,
  - c) les membres libres ou honoraires,
  - d) **les membres individuels.**
- 2.3 Les mentions facultatives telles que « chambre double avec xy », « en classe avec le moniteur xy », etc., sont prises en considération dans toute la mesure du possible mais ne peuvent pas être considérées comme une condition sine qua non de participation.
- 2.4 **Procédure d'inscription** pour le cours de formation, le cours d'intervenant en milieu hospitalier et les examens d'expert en champignons VAPKO :
  1. De préférence **inscription par Internet** : vous rendre sur le site [www.vapko.ch](http://www.vapko.ch) ► **Formation** ► **Inscription au cours** ou en utilisant le lien <http://prestations.vapko.ch/> et choisir la classe qui vous convient.
  2. Si vous ne disposez pas d'Internet, remplir complètement et de façon lisible le bulletin d'inscription et le retourner par courrier postal à M. Olivier BUJARD – Chemin des Plantayes 7 – 1896 Vouvry.

**Délai d'inscription et de paiement : 15 août de l'année concernée.**

**ATTENTION ! Votre inscription ne sera prise en compte qu'une fois le paiement effectué.**

## 2.5 Le paiement doit être réglé auprès de la

Banque Raiffeisen Coffrane – Compte n° 2024005191  
En faveur de VAPKO Suisse romande (mention obligatoire)  
p/a Suzan SAFARIKOVA, rue des Chavannes 45, 2016 Cortaillod  
C.C.P. n° 20-6586-6  
N° IBAN : CH71 8080 8002 0240 0519 1  
N° BIC / SWIFT : RAIFCH22

2.6 Une somme de CHF 50.- sera perçue pour frais administratif lors de tout désistement, exception faite des cas de force majeure.

## 3. LOGEMENT ET RESTAURATION

3.1 Dans toute la mesure du possible, tous les participants sont logés dans le même hôtel. Toutefois, si nécessaire, la direction du cours se réserve la possibilité de loger certaines personnes dans un hôtel situé à proximité. Les personnes dans cette situation ne pourront en aucun cas se prévaloir d'une réduction de prix ou d'un autre avantage.

3.2 Les personnes qui désirent arriver la veille du cours ou prolonger leur séjour sont priées de s'arranger directement avec l'hôtelier pour la ou les nuits supplémentaires.

3.3 Les animaux de compagnie sont admis par l'hôtel moyennant une taxe de CHF 10.- par jour et par animal. Toutefois, hormis les couples, **les personnes désirant participer au cours avec leur animal de compagnie ne peuvent s'inscrire qu'en chambre individuelle.**

3.4 Les personnes souffrant d'allergies ou d'intolérance sont priées de prendre contact avec l'hôtelier **avant** le début du cours.

## 4. HORAIRE DE BASE

4.1 La semaine de cours est régie par un ordre du jour qui peut être sujet à modifications selon les circonstances et les nécessités. En règle générale, une journée se présente comme suit :

07 h 00 – 08 h 00	Petit-déjeuner.
08 h 00 – 12 h 00	Récolte de champignons, cours, exposés.
12 h 00 – 12 h 30	Temps libre.
12 h 30 – 14 h 00	Repas de midi.
14 h 00 – 17 h 30	Récolte de champignons, cours, exposés.
17 h 30 – 18 h 30	Table commentée.
18 h 30 – 19 h 00	Temps libre.
19 h 30	Repas du soir – Temps libre.

## 5. COURS DE FORMATION

5.1 Les participants sont répartis selon leur savoir mycologique dans les classes définies ci-après, dirigées par des formatrices et/ou formateurs qualifiés. Un test d'évaluation peut être effectué au début du cours afin de déterminer de façon plus précise les connaissances des participants dans le but de les intégrer dans une classe adaptée. Toutefois, en cas de niveau d'enseignement inadapté ou pour d'autres raisons, tout participant peut demander à être incorporé à une autre classe. La demande sera prise en considération dans toute la mesure du possible.

**Les personnes en possession du diplôme d'expert en champignons VAPKO sont admises uniquement dans les cours « Formation continue » et « Microscopie ».**

Suivant les effectifs, les classes des différents niveaux peuvent être dédoublées.

### Cours INITIATION

**Participants** - Personnes n'ayant aucune connaissance en champignons ou ne sachant pas reconnaître ou classer les champignons dans les principales familles selon leurs caractères botaniques.



- Objectif** - Acquérir les connaissances théoriques de base nécessaires à l'appréhension du monde fongique.
- Programme** - Connaissances botaniques de base.  
- Reconnaissance des grandes familles de champignons.  
- Exposé « Les genres chez les champignons ».
- Particularités** - Le programme très chargé de cette classe fait que les sorties sur le terrain sont peu fréquentes.

### Cours PERFECTIONNEMENT NIVEAU 1

- Participants** - Personnes possédant les connaissances de base indispensables et sachant reconnaître et classer les champignons dans les principales familles selon leurs caractères botaniques.
- Objectif** - Approfondir les connaissances théoriques de base et les mettre en pratique.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.  
- Détermination individuelle et en groupe de champignons.  
- Divers exposés facultatifs.

### Cours PERFECTIONNEMENT NIVEAU 2

- Poursuite de l'apprentissage des connaissances apprises dans le cours de perfectionnement 1.
- Participants** - Personnes possédant les connaissances de base indispensables et sachant facilement reconnaître et classer les champignons dans les principales familles selon leurs caractères botaniques.
- Objectif** - Approfondir les connaissances théoriques de base et les mettre en pratique.  
- Apprentissage de l'utilisation des clés de détermination.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.  
- Détermination individuelle et en groupe de champignons.  
- Divers exposés facultatifs.

### Cours FORMATION CONTINUE

- Participants** - Personnes ayant de bonnes connaissances en champignons (correspondant au minimum au perfectionnement niveau 2) désirant compléter leur formation.  
- Contrôleuses et contrôleurs titulaires du diplôme d'expert en champignons effectuant un cours de formation continue.
- Objectif** - Réviser et perfectionner ses connaissances.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.  
- Détermination individuelle et en groupe de champignons.  
- Divers exposés facultatifs.
- Particularités** - Les personnes titulaires du diplôme d'expert en champignons peuvent s'inscrire au **test d'évaluation des aptitudes – non obligatoire mais vivement recommandé** – qui se déroule généralement le jeudi. Les inscriptions se prennent sur place au début du cours. Une attestation est fournie à tout participant ayant réussi ledit test.

### Cours EXAMENS

- Participants** - Personnes qui envisagent de se présenter aux examens d'expert en champignons VAPKO. **L'inscription à l'examen doit impérativement être faite lors de l'inscription au cours.**
- ATTENTION !** Pour pouvoir s'inscrire dans ce cours, les candidats doivent impérativement avoir suivi **TOUS** les cours obligatoires, ceci afin de maintenir la cohésion de cette classe.
- Objectif** - Obtention du diplôme d'expert en champignons.
- Programme** - Détermination individuelle et en groupe de champignons.  
- Examens écrits, pratiques et oraux selon le règlement d'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011.
- Particularités** - Un test d'entrée est effectué au début du cours afin d'évaluer les connaissances de chaque participant.

- Le programme très chargé de cette classe fait que les sorties sur le terrain sont peu fréquentes.

### Cours obligatoires

Pour pouvoir s'inscrire au cours « Examens », les exposés suivants doivent obligatoirement avoir été suivis durant le cursus d'étude :

- connaissance des truffes \*\*
- interactions forêt et champignons \*\*
- législation \*
- mycotoxicologie \*
- protection des champignons \*\*
- technique de contrôle du panier

**ATTENTION !** Hormis la technique de contrôle des paniers, dispensée chaque année, les exposés sont dispensés une année sur deux, ceux suivis d'un \*, les années impaires, ceux suivis de deux \*\*, les années paires.

### Cours MICROSCOPIE

- Participants** - Mycologues proprement dits ayant une connaissance approfondie des champignons.  
- Contrôleuses et contrôleurs de champignons titulaires du diplôme d'expert en champignons VAPKO s'intéressant à la microscopie.
- Objectif** - Compléter ses connaissances en champignons par la détermination au moyen de la microscopie.
- Programme** - Excursions dans la nature en vue de la récolte de champignons.  
- Détermination macroscopique et microscopique de champignons.
- Particularités** - **Les personnes inscrites dans cette classe doivent impérativement posséder leur propre matériel** (microscope, réactifs, etc.).  
- Le nombre de place étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans leur ordre d'arrivée.  
- Les participants de ce cours sont à disposition des moniteurs des autres cours.

5.2 Les participants s'engagent à suivre les cours en respectant les consignes données par les organisateurs.

## 6. COURS DE FORMATION D'INTERVENANT EN MILIEU HOSPITALIER

6.1 Le cours d'intervenant en milieu hospitalier est exclusivement réservé aux personnes titulaires du diplôme d'expert en champignons VAPKO désirant perfectionner leurs connaissances en mycotoxicologie et apprendre à intervenir en milieu médical. **Les expert(e)s désirant rafraîchir leurs connaissances dans ce domaine peuvent à nouveau suivre ce cours sans repasser l'examen.**

A l'exception de l'exposé de mycotoxicologie, tous les cours de ce module ont lieu le dimanche précédant le cours de formation. L'exposé de mycotoxicologie est dispensé le lundi après-midi et l'examen se déroule le jeudi matin dans le cadre du cours de formation traditionnel.

- Participants** - Expertes et experts en champignons VAPKO diplômés.
- Objectif** - Appréhender le milieu hospitalier et les techniques d'investigation pour intervenir efficacement lors d'intoxications fongiques.
- Programme** - Cours théoriques (mycotoxicologie, technique d'intervention, aspect médico-légal, aspect administratif).  
- Examen sanctionnant la formation donnée (compris dans le prix du cours).

6.2 Pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de candidats, ce cours est dispensé tous les 2 ans, simultanément au cours de formation annuel. Il fait l'objet d'un ordre du jour particulier.

6.3 Ce cours nécessite une bonne mémoire sensorielle, une rapidité de décision et la capacité à les prendre seul, ainsi que le sens des responsabilités.

6.4 **IMPORTANT ! Les participants à ce cours s'engagent à intervenir en tout temps, selon leur disponibilité, en cas d'intoxication fongique, auprès des hôpitaux ou des médecins qui en font la demande.**

## 7. EXAMENS

- 7.1 Les examens d'**expert en champignons VAPKO** sont soumis au Règlement d'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011 ainsi qu'à la Ligne directrice pour l'examen VAPKO pour expertes et experts en champignons du 5 mars 2011. Ces documents sont disponibles sur le site de la VAPKO ([www.vapko.ch](http://www.vapko.ch) sous la rubrique « Formation ») ou peuvent être obtenus auprès du secrétariat du groupement.
- 7.2 Les examens d'**intervenant en milieu hospitalier** sont soumis au Règlement d'examen d'expert champignons en milieu hospitalier VAPKO du 10 septembre 2013. Ce document est disponible sur le site de la VAPKO ([www.vapko.ch](http://www.vapko.ch) sous la rubrique « Formation ») ou peut être obtenu auprès du secrétariat du groupement.